

BREST métropole océane

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE,
DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE
à Rayonnement Départemental**

PROJET D'ETABLISSEMENT CONCERTÉ

Septembre 2008

S O M M A I R E

➤ **PROJET D'ETABLISSEMENT CONCERTE**

➤ **PROJET PEDAGOGIQUE PAR DEPARTEMENT**

- ✓ **Voix**
- ✓ **Pratiques Collectives et Ensembles dirigés**
- ✓ **Musique Traditionnelle**
- ✓ **Jazz et Musiques Actuelles**
- ✓ **Musique Ancienne**
- ✓ **Art Dramatique**

➤ **LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES**

➤ **PARTENARIATS**

➤ **CHARTE PEDAGOGIQUE**

➤ **ACTION CULTURELLE**

➤ **ENSEMBLE « Entre Sable et Ciel »**

PROJET D'ETABLISSEMENT CONCERTE

1)- L'ENJEU PRINCIPAL

2)- LES FINALITES

3)- LES MISSIONS

- L'ENSEIGNEMENT
- L'EDUCATION ARTISTIQUE
- LA FORMATION
- L'INNOVATION ET LA RECHERCHE PEDAGOGIQUES
- LA PRATIQUE
- LES MOYENS D'UNE ACCESSIBILITE ACCRUE
- UNE POLITIQUE DE PROXIMITE
- IMPLANTATION ACTUELLE
- LE RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
- LE RAYONNEMENT REGIONAL

PROJET D'ETABLISSEMENT CONCERTE

1)- L'ENJEU PRINCIPAL En tant que service public d'enseignement spécialisé de la Musique, de la Danse et de l'Art Dramatique, classé par l'Etat en Conservatoire à Rayonnement Départemental, le Conservatoire de Brest métropole océane contribue à l'égalité d'accès à la culture et indirectement à l'exercice de la citoyenneté (*). Il doit donc concilier accessibilité et garanties d'un enseignement débouchant sur une pratique artistique de qualité.

() celui-ci peut être stimulé notamment par une formation adaptée à la pratique artistique en amateur susceptible de développer la capacité à participer à des projets culturels, à prendre en compte le tissu collectif et à construire son autonomie dans l'écoute et le respect de l'autre*

2)- LES FINALITES Le Conservatoire de Brest métropole océane s'attache, particulièrement à l'égard des jeunes, à favoriser le développement des techniques d'expression et de création artistiques, à transmettre le patrimoine culturel et à promouvoir la pratique musicale, chorégraphique et théâtrale des amateurs au meilleur niveau. Il accompagne les étudiants qui en manifestent la volonté et possèdent les capacités au seuil d'études supérieures dans l'optique d'une professionnalisation.

3- LES MISSIONS

L'ENSEIGNEMENT

Il se caractérise par des modalités d'organisation, d'approches et d'expérimentation qui favorisent l'esprit de recherche et d'approfondissement.

Il doit permettre l'acquisition d'une culture artistique, le développement de l'esprit critique et de curiosité.

a) l'organisation pédagogique :

Les enseignements et les formations proposés sont regroupés en départements pédagogiques. Constitués selon une logique de cohérence esthétique, ou en raison de la nature des activités, ou par famille d'instruments, ces départements sont les suivants :

- DEPARTEMENT BOIS
- DEPARTEMENT CORDES
- DEPARTEMENT CUIVRES
- DEPARTEMENT PIANO
- DEPARTEMENT POLYPHONIQUES
- DEPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT
- DEPARTEMENT ETUDES CHOREGRAPHIQUES
- DEPARTEMENT JAZZ ET MUSIQUE ACTUELLES
- DEPARTEMENT MUSIQUE ANCIENNE
- DEPARTEMENT MUSIQUES ET DANSES TRADITIONNELLES
- DEPARTEMENT PRATIQUES D'ENSEMBLES
- DEPARTEMENT THEATRE – ART DRAMATIQUE
- DEPARTEMENT CULTURE ET FORMATION MUSICALE
- DEPARTEMENT VOIX

Le projet d'établissement s'appuie essentiellement sur l'action pédagogique, le développement et le rayonnement des départements structurants suivants :

- DEPARTEMENT JAZZ ET MUSIQUE ACTUELLES
- DEPARTEMENT PRATIQUES D'ENSEMBLES (ENSEMBLES INSTRUMENTAUX DIRIGES)
- DEPARTEMENT ETUDES CHOREGRAPHIQUES
- DEPARTEMENT THEATRE – ART DRAMATIQUE
- DEPARTEMENT CULTURE MUSICALE
- DEPARTEMENT MUSIQUES TRADITIONNELLES
- DEPARTEMENT VOIX
- DEPARTEMENT MUSIQUE ANCIENNE

Chaque département met en œuvre la réflexion nécessaire à la définition de ses objectifs, de ses priorités, des actions projetées et de ses dynamiques internes et externes.

Le projet pédagogique de chaque département est joint en annexe au présent projet d'établissement.

Dans le respect des préconisations des schémas d'orientations musique, danse et théâtre du Ministère de la Culture, les cursus, les contenus de formation ainsi que les modalités d'évaluation sont définis par un règlement des études.

Ce règlement cherche à concilier cohérence, efficacité et souplesse au moyen :

- d'une approche évolutive des contenus,
- d'un aménagement du temps de présence des élèves et d'un calendrier pédagogique le plus adapté possible aux disponibilités de chacun. *A cet égard le dispositif existant des classes à horaires aménagés et son développement constituent un enjeu particulier.* (Il est présenté en annexe).
- d'une proposition de parcours diversifiés
(Ces parcours diversifiés constituent une réponse au projet de l'élève en fonction du choix de sa dominante. Ils sont finalisés dans le cadre d'une pratique en amateur par un certificat).
- d'une contractualisation des formations, notamment à partir du 3^{ème} cycle et particulièrement dans le cadre d'un accompagnement à la pratique artistique en amateur.

Ces aménagements et cette diversification des parcours doivent pouvoir prendre en compte les transversalités entre disciplines (Danse, Musique, Art Dramatique).

La diversité des cursus et des parcours peut être facilitée par les partenariats existants avec :

- L'Education Nationale
- Le réseau des Conservatoires de Bretagne,
- L'Association Penn Ar Jazz,
- La Carène,
- La Scène Nationale « Le Quartz »,
- Le Centre Breton d'Art Populaire,
- L'Ensemble Sillages,
- La Compagnie chorégraphique Moral Soul
- Vivre Le Monde

Les principales dominantes sont les suivantes :

- interprétation instrumentale ou vocale individuelle
- pratique collective instrumentale ou vocale
- culture musicale
- danse (classique, jazz, contemporaine)
- art dramatique
- jazz et musiques actuelles
- musique traditionnelle
- musique ancienne

b) l'expérimentation

Elle est favorisée par une pédagogie de projet conduite dans le cadre de l'action culturelle du Conservatoire et de ses partenariats.

Un certain nombre de projets pédagogiques, finalisés ou non par une production publique, sont définis et mis en œuvre chaque année sur la base de propositions équilibrées entre les enseignants et la direction.

L'Établissement définit dans le cadre de la préparation budgétaire annuelle les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

c) la culture, l'esprit de curiosité

Ils sont stimulés par :

- ✓ des cursus de formation musicale générale faisant appel à différentes formes d'activités musicales (expression vocale, improvisation et déchiffrage instrumental, invention, harmonie au clavier, analyse...)
- ✓ par la rencontre avec des artistes invités (chorégraphes, comédiens, danseurs, compositeurs, interprètes...)

L'EDUCATION ARTISTIQUE

Elle fait référence à des valeurs « traditionnelles » constitutives d'une vision humaniste. Par des chemins pédagogiques adaptés à chacun, elle vise l'acquisition d'une certaine forme de liberté liée au développement progressif des aptitudes et des savoir-faire.

Ce qui est également visé, c'est la transmission d'un patrimoine incarné dans des œuvres qui constituent autant de « sommets spirituels » de la création artistique ainsi que l'accession à une forme de « joie esthétique ». Par l'intermédiaire de résidences d'artistes (compositeurs, chorégraphes, etc.) et de projets spécifiques, elle se construit dans une relation régulière avec la création contemporaine. Elle suppose des phases initiales de sensibilisation et d'initiation.

C'est pourquoi les relations avec le milieu scolaire sont une donnée essentielle de l'action de l'établissement. Ces relations se déclinent de la manière suivante : interventions dans des écoles primaires du territoire, dont certaines dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du Plan Educatif Local.

- orchestres à l'école (bois, cuivres, cordes)
- initiation à la danse
- initiation chant choral

Les modalités d'interventions font l'objet d'un document cadre joint en annexe.

LA FORMATION

Elle vise principalement la transmission d'un savoir-faire instrumental, vocal, chorégraphique ou théâtral.

Elle fait appel à une pédagogie qui doit se préoccuper des chemins à emprunter, des désirs de l'élève, de la diversité des approches.

Elle est sous-tendue par une démarche régulière de création qui contribue à créer un « mode de vie actif » qui dynamise et motive l'apprentissage ;

L'INNOVATION ET LA RECHERCHE PEDAGOGIQUES

Elles sont tributaires du travail en équipe. Elles s'appuient sur l'action culturelle et les démarches de création. Elles déterminent les priorités en termes de formation continue des enseignants (demandes et propositions faites dans le cadre du plan de formation pluriannuel). Elles s'appuient sur les réflexions et concertations pédagogiques menées lors des réunions de départements, du Conseil Pédagogique ainsi que des instances de concertation du réseau des conservatoires de Bretagne. Elles sont relatives notamment :

- aux contenus pédagogiques (répertoires, didactique...),
- à l'organisation des cursus et des emplois du temps,
- aux projets et dynamiques de classes et/ou de départements.

LA PRATIQUE

Articulée essentiellement à partir des disciplines d'ensemble, elle se construit à travers une dynamique de projets et dans la relation du musicien, danseur ou comédien à la scène et au public. Elle doit s'ouvrir à des champs esthétiques variés, la seule reproduction d'un « héritage » escortant souvent l'inégalité sociale.

Finalité et moyen de l'apprentissage, elle s'accompagne d'une politique de diffusion qui regroupe divers aspects : de la présentation des travaux d'élèves à la production de manifestations plus ambitieuses, jusqu'à la diffusion à caractère professionnel (Contrats de formation au sein de l'Ensemble Entre Sable et Ciel).

Cette politique de diffusion se traduit par une programmation annuelle qui fait l'objet d'une information et d'une publicité régulières.

LES MOYENS D'UNE ACCESSIBILITE ACCRUE

Les conditions matérielles, l'environnement socioculturel, des contingences diverses, peuvent rendre le Conservatoire peu accessible à certains.

Une politique de « proximité », un renforcement des partenariats avec le milieu culturel associatif, avec l'Education Nationale et le milieu scolaire en général, une « éthique pédagogique » peuvent constituer autant de réponses et faciliter le déroulement des études.

Cette « éthique pédagogique » est définie dans la charte pédagogique jointe au présent document.

UNE POLITIQUE DE PROXIMITE

L'aménagement du territoire de la Communauté Urbaine de Brest en matière d'enseignement artistique passe par une implantation géographique équilibrée de l'offre en fonction d'une logique structurante. Celle-ci doit conjuguer proximité et développement de réelles dynamiques pédagogiques et culturelles en évitant l'éparpillement.

IMPLANTATION ACTUELLE

➤ **l'existant** :

En ce qui concerne le Centre Ville et l'Ouest de Brest, le secteur Nord-est, Est et Sud de la Communauté Urbaine, les sites de la rue du Château, du Bergot, du Relecq-Kerhuon, de Plougastel et de Guipavas apportent une réponse globalement adaptée.

➤ **l'évolution** :

La poursuite de l'aménagement des locaux du Bergot dans le quartier de Bellevue ainsi qu'une recherche de développement de l'offre d'enseignement dans les locaux de la MPT du quartier Saint-Pierre et de Lambézellec et plus généralement avec les structures de quartiers.

LE RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

Le rayonnement du Conservatoire de Brest métropole océane sur le territoire Finistérien s'inscrit dans les problématiques du schéma départemental défini par le Conseil Général du Finistère.

Il se construit à partir de trois axes principaux :

- 1) L'égalité d'accès à un 3^{ème} cycle de formation à la pratique amateur en musique, danse et théâtre,
- 2) L'aide à la pratique artistique en amateur principalement collective (cette aide vaut bien entendu également pour le territoire communautaire) :
 - ✓ soit par des propositions de parcours de perfectionnement contractualisés individuels au sein du Conservatoire,
 - ✓ soit par le biais de missions conseils auprès de structures ou organismes en charge d'activités artistiques musicales, théâtrales ou chorégraphiques,
 - ✓ soit par des partenariats d'action culturelle dans l'optique de mener à bien des projets communs et concertés.
- 3) L'aide à la formation de formateur, la contribution à la recherche et l'innovation pédagogique.

Les procédures et moyens de satisfaire à ces missions seront précisées dans une convention d'objectifs entre BMO et le Conseil Général pour la rentrée 2010.

LE RAYONNEMENT REGIONAL

Il se concrétise d'abord par l'accueil de publics spécifiques issus de tout le territoire régional. Ces publics d'étudiants concernent essentiellement :

- La filière T5 et baccalauréat TMD (Baccalauréat Technologique Musique et Danse) en partenariat avec le Lycée Fénelon disposant d'un internat ;
- L'actuel cycle spécialisé et ses évolutions futures

Il s'appuie sur le réseau des CRD et CRR de Bretagne et participe grâce à l'accompagnement de l'Association Conservatoires de Bretagne à des projets d'action culturelle inter-établissements, répondant aux objectifs généraux et critères fixés par le réseau à travers une

charte spécifique, ainsi qu'à des actions de formation en direction d'étudiants et d'enseignants du réseau.

Le Conservatoire s'inscrit le plus souvent possible dans une dynamique culturelle régionale à travers des collaborations ponctuelles avec des partenaires comme l'Orchestre de Bretagne, Le CEFEDM Bretagne/Pays de Loire, ou régulières, avec Spectacle Vivant en Bretagne, Penn Ar Jazz...

➤ **PROJET PEDAGOGIQUE PAR DEPARTEMENT**

- ✓ **Voix**
- ✓ **Pratiques Collectives et Ensembles dirigés**
- ✓ **Musique Traditionnelle**
- ✓ **Jazz**
- ✓ **Musique Ancienne**

LE DEPARTEMENT VOIX

Son projet pédagogique conjugue deux approches de la pratique vocale, la pratique à "dominante individuelle" d'une part et la pratique à dominante "collective" d'autre part.

Le cursus voix permet d'accompagner le chanteur "enfant" depuis l'initiation jusqu'à une pratique adulte en amateur autonome, qu'il s'agisse :

- ✓ de devenir choriste et maîtriser les différents paramètres de l'interprétation musicale et de l'expression vocale au sein d'un chœur,
- ✓ ou d'acquérir les connaissances et maîtrise technique nécessaires pour aborder avec succès en fonction de sa personnalité vocale les différents répertoires tant lyrique, que de la mélodie et du lied.

Pour atteindre ces objectifs, le cursus voix met en œuvre :

- ↪ une déclinaison de différents chœurs correspondant aux différentes étapes d'acquisition des savoir-faire et savoir-être des chanteurs en fonction de leur âge,
- ↪ une initiation à la direction de chœur,
- ↪ une pratique de la musique de chambre vocale,
- ↪ un accompagnement pianistique adapté,
- ↪ des projets liés à l'action culturelle et à la dynamique de création du Conservatoire,
- ↪ des transversalités avec le département d'art dramatique,
- ↪ des ateliers ponctuels d'art lyrique grâce aux moyens mis en œuvre par le Réseau des Conservatoires de Bretagne.

Descriptif des cursus proposés :

1. Une initiation au chant choral : Destinée principalement aux enfants de 7 à 9 ans, cette formation musicale est envisagée sous l'angle d'une pratique vivante. L'élève vise à acquérir le ressenti de la pulsation et la justesse en reproduction vocale.
2. Un cursus de chant choral dans différents chœurs en fonction de l'âge de l'élève :
 - a. Les chœurs d'enfants de 7 à 10 ans
 - b. Les chœurs d'enfants de 9 à 13 ans
 - c. Les chœurs d'adolescents de 12 à 16 ans
 - d. Les chœurs de femmes dès 16 ans
 - e. Les chœurs mixtes, adultes et adolescents dont la voix a mué
 - f. Le chœur de chambre, adultes autonomes en chant.

.../...

Les chanteurs sont engagés dans des démarches artistiques impliquant des compétences de plus en plus affirmées au fur et à mesure de leur parcours. Les objectifs sont de développer la personnalité (sensibilité, imagination, esprit critique, ...), être capable de construire son projet dans le cadre d'une dynamique collective (préserver son identité au sein du groupe, développer et maintenir la qualité d'attention et de concentration, ...) devenir véritablement "musicien" (précision, timbre, justesse, contrôle de l'émission vocale, ...).

3. Un cursus pour la voix, l'enseignement global permet de développer la technique vocale et une connaissance du répertoire ainsi qu'une maîtrise de la pratique d'ensemble.

- a. Cycle adolescent, de 12 à 18 ans ; technique vocale en petits groupes, formation musicale et pratique collective.
 - b. Classe de chant adulte, à partir de 16 ans ; technique vocale individuelle, formation musicale, musique de chambre, déchiffrage.
 - c. Atelier de technique vocale collective adulte ; technique vocale en petits groupes.
4. Une initiation à la direction de chœurs, conçue comme un pont entre une pratique déjà avancée du chant choral et de futures études en direction de chœur. Echauffement vocal, gestique et application sur un répertoire, recherche de méthodes d'apprentissage, observation et interventions dans les cours.

LE DEPARTEMENT DES PRATIQUES COLLECTIVES

Objectifs généraux :

Il regroupe principalement les Orchestres, les Ensembles Instrumentaux, la Musique de Chambre.

Un certain nombre d'ateliers peuvent être proposés et figurent soit dans le règlement pédagogique soit dans le document de présentation de l'école.

Moyens et finalités de la formation, ces pratiques collectives sont organisées en activités régulières (classes ou cours hebdomadaires) ou ponctuelles (sessions, stages, projets spécifiques). Placées au cœur du dispositif d'apprentissage, elles nécessitent une orientation et un suivi du parcours de chaque élève particulièrement attentif. Ce suivi a pour but de permettre et de vérifier que l'élève bénéficie d'une approche et d'un enseignement diversifiés tant du point de vue des répertoires que des pratiques.

L'orientation a pour but de rendre possible l'expérimentation des différentes approches offertes (ensemble dirigé et non dirigé, ensemble d'instrument d'une même famille dans le cadre d'une dynamique de classe ou d'une discipline, musique de chambre, projets divers, improvisation et création...) sans préjudice des choix personnels et d'un investissement affirmé dans tel ou tel type de pratique.

Ces pratiques d'ensembles ont également pour vocation de constituer le socle d'un perfectionnement possible au-delà du cursus général et constituent une offre ouverte à tout musicien amateur en fonction de ses compétences et de ses aspirations.

Elles sont également au cœur de l'action culturelle de l'établissement et constituent un canal privilégié de rapport aux publics à travers des projets artistiques favorisant les transversalités Musique/Danse/Théâtre.

En fonction du projet de l'élève, le cursus à dominante « pratiques collectives » débouche sur un Certificat d'Etudes Musicales.

Ce cursus comprend deux dominantes, une dominante pratique collective dirigée, et une dominante pratique collective non dirigée (musique de chambre)

Au long du parcours de l'élève, ce qui est recherché, c'est la cohérence, l'équilibre et la garantie d'un apprentissage du jeu collectif à travers des formations et des projets divers permettant d'appréhender différentes situations de jeu et répertoires multiples.

A ce titre, l'orientation et l'évaluation continue de l'élève sont la garantie indispensable de sa réussite.

Il comporte également une initiation à la Direction d'ensembles instrumentaux.

LES PRATIQUES D'ENSEMBLES DIRIGES

Ces ensembles ont pour objectif de permettre à l'étudiant(e) d'approfondir son expérience et son savoir-faire de musicien(ne) en découvrant et maîtrisant diverses situations de jeu :

- en petit ou grand ensemble,
- en formation à effectif hétérogène ou par famille d'instruments.

Ils sont avant tout un moyen pour l'élève d'affiner et d'élargir le champ de ses perceptions et de développer une meilleure connaissance et compréhension des répertoires constitutifs d'un patrimoine musical diversifié. Ils permettent également de concrétiser le travail entrepris depuis

le début de la formation en amenant l'élève à s'impliquer, au sein d'un groupe, comme acteur de la vie culturelle en participant à divers projets et à des prestations publiques.

1. **Les ensembles de 1^{er} cycle** permettent de poser les bases du jeu d'orchestre (pulsation commune, justesse, sonorité) et de sensibiliser les musiciens aux indispensables qualités d'observation, d'écoute et d'attention.
 - a. Les orchestres à cordes
 - b. L'ensemble à vents
 - c. l'orchestre de cuivres
2. **Les ensembles du 2^{ème} cycle** permettent d'aborder des œuvres d'une grande diversité et de développer la qualité du jeu individuel au service du collectif.
 - a. Les orchestres à cordes
 - b. L'orchestre Mozart (cordes et vents)
 - c. Les orchestres à vents
 - d. L'orchestre Stratus (initiation au jazz)
3. **Les ensembles de 3^{ème} cycle** permettent d'approfondir le travail stylistique et d'interprétation
 - a. L'orchestre symphonique
 - b. L'orchestre d'harmonie
 - c. L'ensemble Cumulus (le répertoire classique du jazz)
 - d. L'ensemble Nimbus (le jazz actuel)
4. **Une initiation à la direction d'ensembles instrumentaux**

Objectifs:

- ✓ contribuer au développement de pratiques amateurs extérieures à l'établissement en permettant aux musiciens en situation d'encadrer des pratiques en amateurs collectives, d'améliorer leurs connaissances et leur efficacité. (Analyse de partitions diverses, travail d'interprétation, exigence artistique, techniques de direction et de répétitions).
 - ✓ permettre aux élèves instrumentistes qui le désirent de mieux comprendre le sens et les mécanismes du jeu collectif, d'appréhender la partition dans sa globalité, de développer une écoute analytique et harmonique et polyphonique plus consciente et plus maîtrisée.
5. **Les Ensembles de Musiques Traditionnelles :**
- Ensemble traditionnel 8/12 ans
 - Ensemble traditionnel adolescents
 - Le Ceili Band (musique irlandaise, public adulte)
 - Ensemble Pilpous, public adulte ouvert aux musiciens traditionnels issus du territoire communautaire
 - Les Ensembles de harpe

LE DEPARTEMENT DE MUSIQUE TRADITIONNELLE

- 1) Un pôle « ressources »
- 2) Une identité

1) Un pôle « ressources »

En tant que département de musique traditionnelle et non « d'instruments traditionnels », ce département a vocation à délivrer un enseignement visant la transmission, la connaissance et la maîtrise de différents répertoires, expressions et vecteurs d'une culture, en prenant en compte leurs fonctionnalités, c'est-à-dire leurs fondements anthropologiques et sociaux (danses, fêtes, ...).

Cet enseignement basé essentiellement sur des modalités de transmission faisant appel à l'oralité, et les partenariats déjà engagés (CBAP) ou qu'il entend développer (Cinémathèque de Bretagne, UBO...) confèrent de facto à ce département une mission de centre de ressources patrimoniales.

Outre l'enseignement et la formation proprement dits, les autres missions du département se définissent comme suit :

- Aide au secteur associatif soit par le biais d'actions de formations ponctuelles soit par convention.
- Action structurante à l'échelle départementale par le biais de « missions-conseil » sollicitées par des collectivités ou des structures d'enseignement et de pratique des musiques traditionnelles finistériennes.
- Suivi et mise en place d'actions concertées entre le Centre Breton d'Art Populaire et plus généralement le tissu culturel collectif dans un but de mise en situation et d'immersion des connaissances et savoir-faire acquis par les élèves du département au cours de leur cursus.

Cette collaboration avec le Centre Breton d'Art Populaire prévoit par convention le développement d'un 3^{ème} cycle diplômant pour la pratique en amateur. Ce 3^{ème} cycle est construit principalement sur la base de complémentarités d'enseignements instrumentaux.

.../...

2) Une identité

La nature des répertoires et instruments enseignés aujourd'hui au Conservatoire de Brest métropole océane dans le domaine des musiques traditionnelles fait apparaître une dominante bretonne et celtique.

L'étude approfondie des musiques du monde celtique confère au département une véritable identité.

Grâce au partenariat avec le Centre Breton d'Art Populaire, le panel d'enseignement instrumental est particulièrement riche, à savoir biniou, bombarde, flûte irlandaise, cornemuse écossaise, uilleann pipe, tin whistle, harpe celtique, l'enseignement de l'accordéon diatonique et du violon étant pris en charge par le Centre Breton d'Art Populaire.

S'agissant de transmettre essentiellement des répertoires de musique à danser :

- compte tenu qu'aucune formation sérieuse et efficace du musicien traditionnel ne peut faire l'impasse sur l'apprentissage de la danse,

- compte tenu également des besoins transversaux (tous départements confondus) d'apprentissage du rythme par la danse, le Conservatoire propose également des ateliers réguliers dans ces disciplines.

LE DEPARTEMENT JAZZ ET MUSIQUES ACTUELLES

Ce département en structuration s'appuie sur l'enseignement du Jazz proposé sur le site de Brest et sur celui des musiques actuelles proposé au Relecq-Kerhuon (Acousmatique, Guitare moderne, Batterie et Percussions, Musique assistée par Ordinateur, Synthétiseur). Déjà lié à Penn Ar Jazz par un partenariat, il ambitionne dans un avenir proche un rapprochement avec la Carène, nouveau lieu dédié aux musiques actuelles sur le territoire de Brest métropole océane. Ce rapprochement serait optimisé par la création d'un poste de Professeur Coordinateur assurant le lien avec cette scène.

Le projet pédagogique de ces enseignements se décline en 2 volets fondamentaux : la pratique et la culture avec pour ambition d'accompagner l'étudiant jusqu'à l'autonomie au sein d'ensembles ou groupes amateurs voire au seuil d'une orientation professionnelle. Dans tous les cas, l'objectif est d'apporter, par cette pratique et cette culture, une connaissance des multiples courants du jazz et/ou des musiques actuelles.

A cette fin, l'enseignement met l'accent sur les pratiques collectives dirigées ou non dirigées au sein d'ensembles divers par leurs esthétiques, projets et niveaux.

Pour atteindre ses objectifs, le département propose :

- plusieurs ensembles dirigés correspondant aux savoir-faire des étudiants (Jazz et Musiques Actuelles)
- des petites formations fonctionnant en semi-autonomie (Jazz)
- des ateliers d'improvisation (Jazz)
- des cours individualisés de technique instrumentale (Musiques Actuelles)
- une formation musicale spécifique (Jazz et Musiques Actuelles)
- des projets de diffusion liés à l'action culturelle et/ou en partenariat avec Penn Ar Jazz
- la rencontre avec des artistes en résidence en partenariat avec Penn Ar jazz

Descriptif du cursus

1) LA PRATIQUE

- Les Ensembles dirigés
 - L'Ensemble de Musiques Actuelles du 1^{er} cycle (répertoire spécifiquement rock)
 - L'Ensemble de Musiques Actuelles du 2^{ème} cycle (répertoire plus largement ouvert sur les musiques actuelles)
 - L'Ensemble Stratus pour les étudiants du 1^{er} et 2^{ème} cycle (prise de contact avec différentes facettes de l'histoire du Jazz par transmission orale)
 - L'Ensemble Cumulus pour les étudiants du 2^{ème} et 3^{ème} cycle (approfondissement d'une des grandes périodes du Jazz et d'un auteur)
 - L'Ensemble Nimbus pour les étudiants du 3^{ème} cycle (rencontre avec un artiste du Jazz contemporain et travail de son répertoire)
- Les petites Formations répétant en semi-autonomie (Jazz)
- Les cours Instrumentaux (Batterie, Guitare moderne, Synthétiseur)
- Les ateliers d'Improvisation Jazz comprenant l'apport pratique et théorique (relevé, analyse, harmonie et arrangement)

2) LA CULTURE ABORDEE LORS DES REPETITIONS D'ENSEMBLE ET/OU DES COURS INDIVIDUELS, L'EST EGALEMENT LORS DE COURS SPECIFIQUES ORGANISES SELON LES BESOINS :

- Formation musicale Jazz
 - Ecoute – commentaire
 - Relevé – analyse - initiation à l'arrangement
- Formation musicale Musiques Actuelles 1^{er} cycle
- Formation musicale Musiques Actuelles 2^{ème} cycle
- Formation musicale Musiques Actuelles adultes

DEPARTEMENT DE MUSIQUE ANCIENNE

Ce département ambitionne de permettre aux étudiants de découvrir et de s'approprier le répertoire de la musique ancienne savante occidentale, principalement Renaissance, Baroque et Préclassique :

- soit dans le cadre d'un cursus complet sur instrument ancien,
- comme discipline complémentaire dans le cadre d'un cursus sur instrument moderne,
- comme spécialisation sur instrument ancien à l'issue d'études sur instrument moderne.

La formation aux techniques des instruments anciens est proposée principalement dans les disciplines suivantes : Clavecin, orgue, Traverso, Vièle de Gambe, Flûte à Bec, Cornet à Bouquin et Trompette Baroque. Selon les demandes, une initiation à d'autres instruments est envisageable : Violon Baroque, Violoncelle Baroque, Hautbois Baroque, Harpe Triple et Basson Baroque.

Pour atteindre ses objectifs, le département propose un enseignement permettant :

- d'acquérir les connaissances historiques esthétiques et syntaxiques nécessaires à l'approfondissement d'un répertoire usuel ou nécessaire à la découverte de nouveaux répertoires (connaissance des sources et traités anciens),
- d'expérimenter et de rechercher des techniques d'expression et d'interprétation liées aux répertoires anciens : accord, tempérament, articulation, improvisation (diminution, ornementation, réalisation de basse chiffrée, ...),
- de mettre en perspective différentes « situations et fonctions musicales » (musique à danser, rhétorique musicale, ...)

Un partenariat avec le festival de Musique Ancienne de Brest complète et renforce cet enseignement notamment par la production de concerts, l'organisation de stages et de rencontres ou classes de maîtres.

Le cursus de Musique Ancienne comprend les cours instrumentaux, la culture musicale et une pratique régulière

- participation obligatoire à un Ensemble du département (orchestre baroque, consort de violes, consort de flûtes à bec, ...)
- sonate, musique de chambre dans le cadre de cours réguliers ou de projets spécifiques
- pratique du continuo (initiation pour tous les élèves clavecinistes, pour tous les élèves du département en 3^{ème} cycle)
- participation à des réalisations ou productions spécifiques (auditions thématiques, projets divers, ...)

L'ENSEIGNEMENT DE L'ART DRAMATIQUE

Le Conservatoire de Brest propose une formation à l'art et à la pratique du théâtre en direction du public le plus diversifié possible : spectateurs avertis, artistes amateurs ou candidats à un enseignement professionnel initial. Les élèves suivent un enseignement et sont soumis à un règlement intérieur des études.

LE PROGRAMME :

Le Département Art Dramatique propose un cursus axé sur la formation de l'acteur et une approche globale du théâtre.

LA FORMATION DE L'ACTEUR :

L'élève apprend à habiter une parole vivante, à incarner un texte pour permettre au sujet d'advenir dans un rapport poétique à la langue. Il explore les répertoires. Il travaille la précision du geste et la maîtrise de la voix. D'autres disciplines sont associées à l'apprentissage technique (danse, chant...).

UNE APPROCHE GLOBALE DU THEATRE :

L'élève est initié à l'histoire et à l'esthétique du théâtre. Il aborde la lecture des pièces à travers l'étude dramaturgique et l'atelier d'écriture. Des séminaires sont programmés en lien avec les ateliers pratiques. Aller au spectacle (théâtre, danse, musique...) fait partie du cursus.

LES ATELIERS PRATIQUES :

Dans le cadre d'une convention avec le Quartz/Scène Nationale de Brest, des stages sont proposés avec des metteurs en scène et acteurs de la saison en cours.

Les cycles :

Le cursus se déroule sur 3 cycles :

- **1^{er} cycle de détermination** de 4 heures hebdomadaires (durée 1 à 2 ans)
 - **2^{ème} cycle pour l'enseignement des bases** de 7 heures hebdomadaires (durée 1 à 2 ans). A la fin de ce cycle, les élèves obtiennent une attestation d'études théâtrales
 - **3^{ème} cycle amateur d'approfondissement des acquis** de 10 heures hebdomadaires. A la fin de ce cycle, les élèves ayant répondu aux critères requis obtiennent un Certificat d'Etudes Théâtrales
-
- **3^{ème} cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI)** de 20 heures hebdomadaires (durée 2 ans). Ce cycle est ouvert aux élèves qui souhaitent s'orienter professionnellement. Ce cycle est situé au Conservatoire de Rennes. L'admission se fait sur concours. A la fin de ce cycle, les élèves passent un examen afin d'obtenir le Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP).

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :

Le département théâtre est constitué d'une équipe pédagogique composée de plusieurs enseignants d'art dramatique.

A travers leur activité professionnelle en tant qu'artistes, interprètes, créateurs ou théoriciens de l'art, les enseignants contribuent à l'enrichissement des enseignements et à l'inscription du projet pédagogique dans la vie artistique.

L'EVALUATION :

L'équipe pédagogique se veut particulièrement exigeante avec les élèves qui possèdent les aptitudes les plus développées et attentive aux efforts de ceux qui démontrent une volonté de progrès sans posséder toutefois le même potentiel.

L'évaluation se fait sous la forme d'un contrôle continu. A l'issue de l'année, les élèves présentent publiquement un choix de travaux. Cette présentation est la restitution d'un parcours commun qui témoigne du travail accompli. Elle tient lieu d'examen final.

L'INSCRIPTION :

L'âge minimum d'inscription est fixé à 15 ans. La motivation, la détermination et les aptitudes des postulants sont évaluées lors d'un stage de deux jours qui les immerge dans la réalité de l'enseignement, avec ses exigences de présence, de travail et d'investissement.

L'exigence d'un engagement personnel de l'élève est posée dès le départ comme la condition d'un déroulement harmonieux et productif du parcours de formation.

L'objectif de la formation est de donner à l'élève les outils nécessaires à son destin *d'acteur en devenir*. A l'issue de sa formation, au moment du choix, l'élève doit pouvoir s'orienter librement (que ce soit professionnellement ou dans une pratique amateur).

Enfin, la formation de l'acteur est inévitablement confrontée à une formation de l'intériorité. Le théâtre est aussi une école de la construction de la personne dans le groupe, une exploration de soi et une ouverture au monde.

En marge de ce cursus et afin de compléter son offre en matière d'enseignement initial, le Conservatoire propose un éveil au théâtre en direction des adolescents scolarisés en 4^{ème} et 3^{ème} dans le cadre des classes d'aménagement d'horaires proposés par le collège Lesven-Jacquard.

LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES pour quoi faire ?

La Musique, la Danse, l'Art Dramatique sont les expressions vivantes de profondes expériences. Elles nécessitent imprégnation, apprentissage, expérimentation et ressenti. Démarche volontaire qui demande du temps, de la curiosité et un investissement personnel.

Si le plaisir est moteur, l'organisation du temps est un élément clé d'une progression régulière et harmonieuse des études artistiques.

C'est pourquoi tout dispositif permettant d'aménager au mieux l'emploi du temps de l'enfant afin d'éviter surcharge et démotivation nous apparaît comme essentiel. Ceci tout particulièrement en ce qui concerne la Danse pour laquelle l'entraînement ne pouvant s'effectuer à domicile, il est nécessaire de fréquenter les cours selon un volume horaire variant entre 3 H 00 et 10 H 00 par semaine en fonction des niveaux. De ce point de vue, les Classes à Horaires Aménagés représentent un enjeu particulier.

De quoi s'agit-il ?

Sans préjudice de l'intégrité du programme scolaire, le collège Lesven-Jacquard propose de la 6^{ème} à la 3^{ème} un aménagement de l'emploi du temps permettant aux élèves concernés de rejoindre sous la responsabilité du collège le Conservatoire les :

- Mardi à partir de 15 H 00
- Jeudi à partir de 16 H 00
- Vendredi à partir de 13 H 30

Ces après-midi sont prioritairement consacrés aux enseignements artistiques dispensés par le Conservatoire : Instrument, Formation Musicale, Chant Choral, Danse Classique, Atelier d'Art Dramatique et de Danse Contemporaine (à l'intention des Comédiens).

Sans du tout préjuger de l'avenir des élèves ni constituer une orientation prédéterminée, ces classes regroupent des enfants et adolescents qui partagent le même engouement pour une pratique artistique qu'ils peuvent appréhender dans de meilleures conditions.

On peut considérer par ailleurs que cet épanouissement artistique facilité par les Horaires Aménagés favorise la réussite scolaire de l'élève.

Des aménagements d'horaires consentis par le Lycée Kérichen offrent ces mêmes avantages pour les niveaux Seconde, Première, Terminale, les élèves étant libérés aux mêmes fins les Mercredis et Vendredis après-midi.

Une filière F11 (Baccalauréats Techniques de la Musique et de la Danse) est proposée par le Lycée Fénelon en partenariat avec le Conservatoire. Elle est proposée dans l'ensemble des disciplines instrumentales et chorégraphiques (Danse Classique, Jazz et Contemporain).

Un projet à moyen terme :

- ✓ Recherche de partenariats avec l'Ecole Elémentaire en vue de développer des Classes à Horaires Aménagés pour la pratique chorégraphique.
- ✓ Développement des projets d'Orchestres à l'Ecole dans l'optique d'une transformation en Classes à Horaires Aménagés Musique.

LES PARTENARIATS

Conformément aux principes généraux exposés dans le projet d'établissement, les écoles communautaires d'enseignement artistique spécialisé entendent conjuguer :

- 1)** • la continuité, le suivi et la permanence des enseignements en vue de l'acquisition des fondamentaux en Danse, Musique et Art Dramatique,
- 2)** • l'ouverture, la découverte et l'expérimentation artistique.

Afin d'atteindre ces deux séries d'objectifs, sont mises en œuvre :

- 1)** • une politique de fidélisation du personnel enseignant (intégration, formation, développement des conditions et possibilités d'exercice de son art...),
- une recherche de cohérence et de cohésion par la constitution d'équipes pédagogiques solidaires d'un projet pédagogique évolutif.

- 2)** • une réflexion et une recherche pédagogique stimulées par des **partenariats culturels** dans chaque secteur d'activité :

- ↪ Pour la Danse et l'Art Dramatique, avec la Scène Nationale du Quartz,
- ↪ Pour le Jazz et les musiques actuelles, avec l'Association Penn-Ar-Jazz,
- ↪ Pour la musique traditionnelle avec le Centre Breton d'art populaire,
- ↪ Pour la musique ancienne avec l'Association «La volute et les sautereaux» et le festival de musique ancienne de Brest,
- ↪ Pour les Musiques Actuelles, avec la Carène,
- ↪ Pour la création musicale et les répertoires contemporains, avec l'ensemble « Sillages ».

Ces partenariats font l'objet de conventions mises à jour chaque année en fonction des projets spécifiques.

CHARTRE PEDAGOGIQUE

Enseigner la Musique, la Danse, l'Art Dramatique au sein d'un service public destiné majoritairement à former des praticiens amateurs :

- C'est juger également dignes d'être instruits et formés tous ceux qu'un désir de pratique artistique conduit vers le Conservatoire, quelles que soient leurs aptitudes.
- C'est s'appliquer à aider justement ceux qui en ont besoin, c'est-à-dire employer toute sa patience, sa puissance d'invention, à découvrir les moyens d'intéresser ceux qui ne sont pas spontanément portés à l'effort ni naturellement « habiles ».
- C'est aussi savoir établir une relation de confiance avec l'élève, permettant le meilleur suivi et orientations possibles.
- C'est comprendre les difficultés, régler les obstacles afin qu'ils puissent être surmontés.

➤ C'est également, grâce à une exigence partagée aider chacun(e) à se réaliser pleinement.

Cette éthique générale implique que le Professeur soit :

- ✓ un **Educateur** qui permet l'accès à la pratique artistique ;
- ✓ l'**Agent d'un pôle culturel** qui prenne en compte le « terrain », la diversité des publics, qui soit capable de travailler en équipe et de développer des partenariats ;
- ✓ un « **Chercheur** » qui développe une culture de l'enseignement (réflexion sur le métier) ;
- ✓ un « **Transmetteur** » capable de faire vivre un patrimoine et d'inventer des pratiques, des contextes dans lesquels le patrimoine prend sens ;
- ✓ un artiste « **Technicien** » indiscutable possédant un champ de compétences à la fois spécialisées et diversifiées ;
- ✓ un **Pédagogue** susceptible de proposer une orientation, de mettre en œuvre un suivi et une évaluation approfondis et efficaces de l'élève, sachant construire des parcours diversifiés en co-responsabilité avec ses collègues, capable également de faire varier les situations didactiques.

Cette volonté de faire échapper les apprentissages à l'aléatoire, de prévoir et mettre en œuvre tous les procédés et démarches permettant à l'élève de découvrir -de se découvrir – de s'approprier les savoirs et savoir-faire, de développer sa curiosité et sa créativité suppose de la part de celui-ci une disponibilité suffisante, une attitude participative, un engagement dans les démarches et projets proposés en fonction de ses aspirations, et une volonté de progrès manifesté par un travail régulier.

ACTION CULTURELLE

SES FINALITES PRINCIPALES

1) En direction des élèves

- Apporter une ouverture et un complément de formation dans des domaines non couverts par le champ de compétences habituelles de l'équipe pédagogique.
- Favoriser la diversité : des approches, des méthodes d'apprentissages, des répertoires, des esthétiques, des modes d'expression.
- Contribuer à développer des situations pédagogiques multiples et à ouvrir le champ d'expérimentation.
- Développer sa culture artistique et sa curiosité.
- Valoriser par la qualité et l'approfondissement des contenus et des démarches les productions publiques, notamment dans le domaine des pratiques collectives (*).
- Permettre la transversalité interdisciplinaire (Danse, théâtre, musique) et faciliter le décloisonnement des classes.

- Contribuer à maintenir un contexte stimulant favorable à la volonté de progrès.
- Approfondir la relation à la création.

2) En direction du milieu scolaire

- Proposer dans le cadre des partenariats avec le milieu scolaire et sur proposition des intervenants en milieu scolaire des actions de découverte, d'expérimentation et de pratique artistique.

3) En direction des enseignants

- Enrichir le plan de formation continue par le biais de rencontres avec des artistes pédagogues extérieurs à l'établissement aux compétences reconnues dans des domaines spécifiques liés aux démarches d'innovation pédagogique et aux projets d'action culturelle.
- Favoriser les situations de jeu rapprochant élèves et professeurs.
- Positionner l'enseignant comme un artiste en résidence.

NB :(*) en tant que pratiques encadrées, les pratiques d'ensembles (orchestres, harmonies....) nécessitent un travail et une « direction » de pupitres qui peuvent être confiés à un groupe d'environ quatre à six enseignants représentatifs des différentes principales familles d'instruments.

4) En direction des publics

Levier pour le changement, l'action culturelle découle d'une volonté de « retour » de leurs activités auprès du public le plus large possible de la part du Conservatoire. Les moyens consentis pour mener à bien cette action permettent au Conservatoire d'être en capacité de participer de manière active au développement culturel d'un territoire.

LES PROJETS

Organisés généralement sur une année scolaire, ils sont retenus sur la base de propositions équilibrées des enseignants et de l'équipe de direction.

PROCEDURE

Le Chargé de l'Action Culturelle adresse aux alentours du mois de Décembre des fiches ou dossiers de propositions de projets aux enseignants.

Ces fiches faisant état de la nature du projet, de ses objectifs des actions et des critères d'évaluation, et si possible des moyens nécessaires pour le réaliser sont retournées au Chargé de l'Action Culturelle pour la fin du mois de Janvier.

Ces projets sont présentés et débattus en Conseil Pédagogique en Février ou début Mars.

L'équipe de Direction :

- ✓ Sélectionne définitivement les projets, en fonction : de leur qualité artistique, de la clarté des objectifs pédagogiques, artistiques et culturels, des moyens disponibles. Cette sélection s'opère dans un souci d'équilibre « annuel ou pluriannuel » entre les disciplines et/ départements.
- ✓ Réunit l'équipe technique afin d'étudier la faisabilité logistique des projets retenus.
- ✓ Informe les enseignants des décisions prises, dans le courant du mois d'Avril ou début Mai.

Le Chargé de l'Action Culturelle organise les réunions préparatoires nécessaires projet par projet et établi un calendrier prévisionnel. Ces réunions portent sur :

- ✓ Les contenus et démarches pédagogiques de chaque projet.
- ✓ Le choix des intervenants extérieurs ainsi que la définition de leurs missions et le volume d'activité impliqué.

- ✓ L'élaboration d'un calendrier.
- ✓ La définition des moyens nécessaires (matériels, logistique...).
- ✓ L'établissement d'un budget prévisionnel.
- ✓ L'établissement de critères d'évaluations permettant de vérifier si les objectifs affichés ont été atteints, et décide en concertation avec l'équipe de direction de l'orientation finale de chaque projet retenu en fonction des crédits globalement autorisés pour l'action culturelle.

→ Mise en œuvre du projet

Dans sa coordination générale, elle relève du Chargé de l'Action Culturelle.

En fonction de l'ampleur et de la richesse du projet, un chargé du suivi peut être désigné sur la base du volontariat parmi les enseignants initiateurs du projet.

→ Critères de rémunération

Les intervenants extérieurs sont rémunérés soit en tant qu'artiste/interprète, soit en tant que pédagogue ou conférencier ou bien en tant que créateur sur la base d'un contrat.

Les enseignants sont rémunérés en heures supplémentaires :

- Pour leurs prestations publiques en tant qu'artistes/Interprètes dès lors qu'ils sont missionnés par la direction.
- Le cas échéant en tant que chargé du suivi d'un projet dès lors que celui-ci entraîne un travail supplémentaire conséquent et ne relève pas du suivi, de l'orientation et de l'encadrement habituel des élèves. Le volume d'heures supplémentaires consenti correspond aux différentes rémunérations votées en Conseil de Communauté.

Cas particulier : L'encadrement des classes d'orchestre -hors vacances scolaires- peut être intégré au temps de cours de l'enseignant dès lors qu'il dispose du temps nécessaire et qu'il donne son accord de principe.

ENSEMBLE "ENTRE SABLE ET CIEL"

Créé en Septembre 2003 l'Ensemble « Entre Sable et Ciel », acteur culturel communautaire est une émanation des écoles communautaires et participe du projet d'établissement commun en se fixant différentes missions.

Les missions :

1) l'Education :

- L'Ensemble développe des actions en direction du jeune public. (Séances éducatives).

- Il a vocation à participer en fonction des projets et des contenus au projet « chanson » et à tisser des liens privilégiés avec le milieu scolaire.

2) La Formation et le Développement des publics :

- L'Ensemble favorise la découverte ou la redécouverte du patrimoine musical essentiellement de l'époque romantique à la période moderne en proposant des « perspectives » d'écoute et des approches innovantes facilitant l'accès aux œuvres.
- L'Ensemble propose au public de Brest et de sa région une programmation variée – de la musique de chambre au répertoire lyrique - faisant appel à des solistes internationaux, ou à des partenariats avec des structures culturelles locales (Ecole Supérieure d'Art, Scène Nationale du Quartz...).

3) La Pratique :

- Il contribue à valoriser le potentiel artistique des musiciens enseignants et à maintenir au sein de l'équipe pédagogique un haut niveau de pratique.

4) La Formation des étudiants :

Selon un plan concerté avec les enseignants, l'Ensemble intègre en fonction des programmes, des étudiants inscrits dans le futur CEPI afin de leur donner la possibilité de vivre une expérience de l'orchestre et du concert à un haut niveau d'exigence.

Il contribue à l'insertion professionnelle et au perfectionnement des étudiants récemment diplômés en leur proposant de participer en tant que musiciens professionnels et en fonction des programmes à ses activités.

Autres finalités et plan d'action :

En fonction d'un certain nombre de données objectives - potentiel artistique local, qualité des lieux d'accueil pour les concerts, bilan artistique des deux premières années de fonctionnement - la Direction artistique de l'Ensemble entend poursuivre pour les prochaines années, un plan de développement visant :

- au rayonnement de l'ensemble sur le territoire de la Communauté Urbaine dans l'optique d'un développement culturel soucieux d'établir une proximité avec les publics des différentes communes,
- au développement d'une programmation de musique de chambre,
- à la valorisation du répertoire lyrique en raison de l'intérêt manifesté pour cette forme d'expression.

